



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

DR

P.V. CPTES 01

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019
2. 7727 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers : Budget 2021, Refonte de la procédure financière et du plan comptable, Gestion de la trésorerie

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Charles Margue, Mme Lydia Mutsch

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

M. Damian Rychlicki, Responsable du service financier

Excusés : M. Emile Eicher, M. Gusty Graas

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019

Les membres de la commission n'ont pas émis de commentaires par rapport au procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019 relative aux comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2018 et ledit procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2. 7727 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019.

- Examen des comptes

Le Président de la commission donne la parole à Monsieur le Secrétaire général qui, avant de passer aux explications sur les chiffres de l'exercice 2019, donne quelques précisions sur le budget 2019.

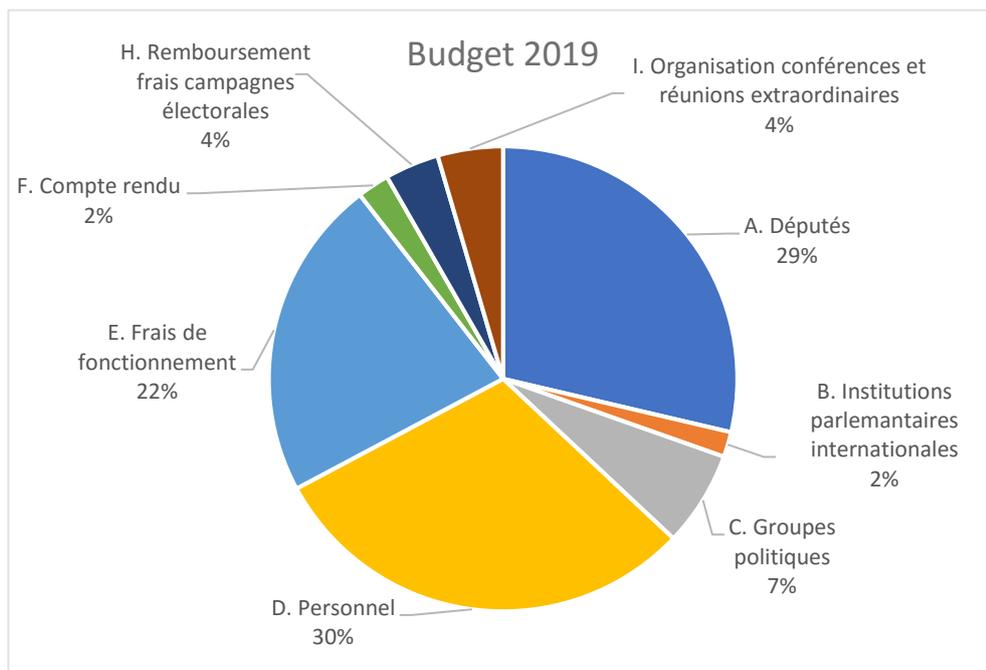
Le Secrétaire général rappelle les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019 :

Budget des recettes	114.360 €
Budget des dépenses	42.713.828 €
Dotation budgétaire demandée	42.599.000 €
Remboursement partiel campagnes électorales	262.000 €

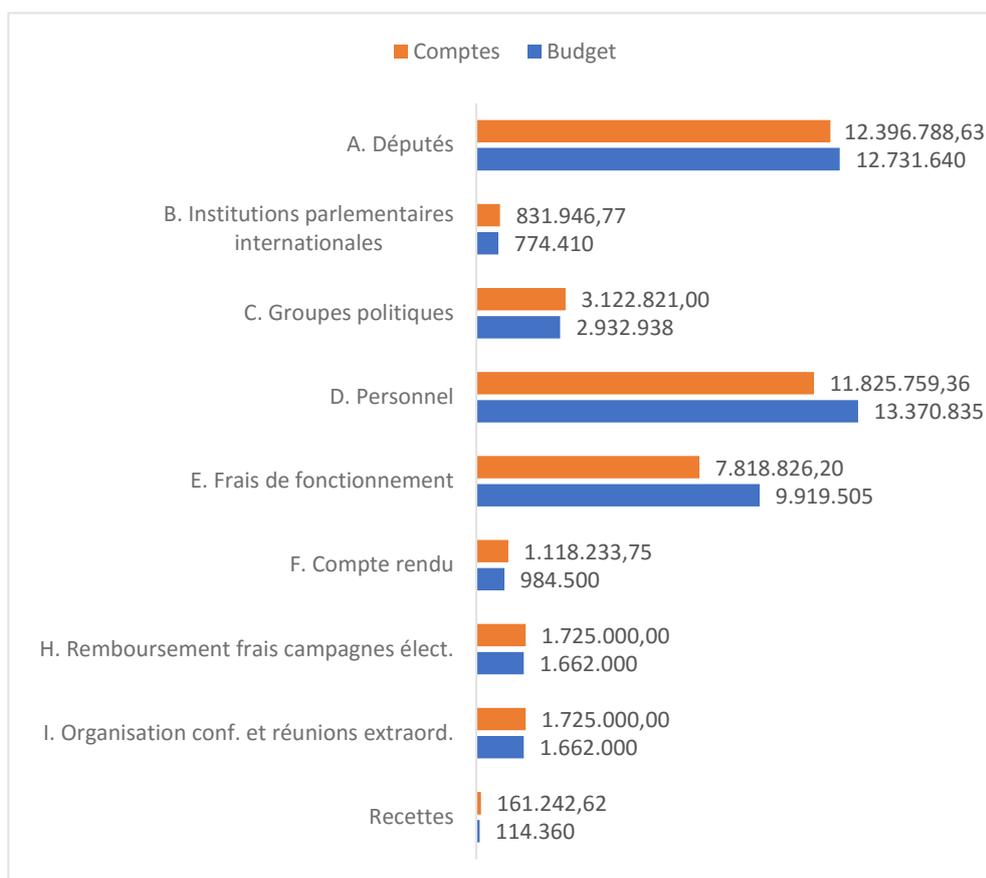
Dans le contexte du crédit pour le remboursement partiel des campagnes électorales, le Secrétaire général explique que le montant de 1.400.000 € en vue du remboursement partiel des frais de campagnes législatives du 14 octobre 2018, inscrit au budget pour l'exercice 2018 a été versé à la Chambre des Députés en cours du mois de janvier 2019 de sorte que le crédit et les remboursements y relatifs se trouvent dans les charges (remboursements) et recettes (crédit) de l'exercice 2019.

Le Secrétaire général souhaite soulever que pour l'exercice 2019, le Bureau n'avait pas décidé de recourir à la réserve de la Chambre des Députés.

Le Secrétaire général présente à l'aide d'un graphique la répartition par section du budget pour l'exercice 2019.



Le Secrétaire général passe la parole au responsable du service financier qui donne des explications par rapport aux écarts dans les différentes sections :



Les écarts de la section A « Députés » (-334.851,37 €), s'expliquent principalement par le fait que la composition de la Chambre des Députés issue des élections législatives du 14 octobre 2018 et la situation sociale des nouveaux Députés n'était pas connue au moment de l'établissement du budget pour l'exercice 2019 et pour cette raison des montants plus élevés ont été budgétisés par précaution (par exemple allocations de famille, indemnités de départ, etc).

Pour ce qui est de la section B « Institutions parlementaires internationales » (57.536,77 €), les dépenses ont dépassé le budget principalement en raison de nombreuses visites de délégations au Luxembourg.

L'écart de la section C « Groupes politiques » s'explique par le fait que le fait que 2 sensibilités (ADR et Piraten) ont formé un groupe technique or le montant pour le crédit de fonctionnement de ce groupe n'était pas budgétisé.

Les écarts de la section D « Personnel » (-1.545.075,64 €) s'expliquent par les faits que certains postes (budgétisés en 2019 ou budgets antérieurs) n'ont pas pu être pourvus, respectivement les entrées en service se sont faites au courant de l'exercice.

Au niveau de la section E « Frais de fonctionnement » les écarts (-2.100.678,80 €) s'expliquent principalement par :

- des engagements pris en 2019 mais non dépensés au cours de l'exercice ont été reportés en 2020 et ceci pour un montant d'environ 300.000 € ;
- moins-values de dépenses au niveau de matériel informatique (environ 400.000 €),
- moins-values de dépenses pour l'entretien des bâtiments (environ 250.000€) ;
- le référendum sur la nouvelle Constitution n'a pas été organisé (300.000 €) ;
- la non-réalisation des émissions « Chamber Aktuell » pendant toute l'année 2019 (200.000 €) ;
- la non-réalisation des travaux de plafond lumineux dans la salle plénière (500.000 €).

La section F « Compte rendu » présente un dépassement de 133.733,75 € qui est dû à l'accroissement du nombre de comptes rendus.

La section H « Financement campagnes électorales » présente un dépassement de 63.000€ suite à l'entrée à la Chambre des Députés des députés d'un parti politique supplémentaire (Piraten).

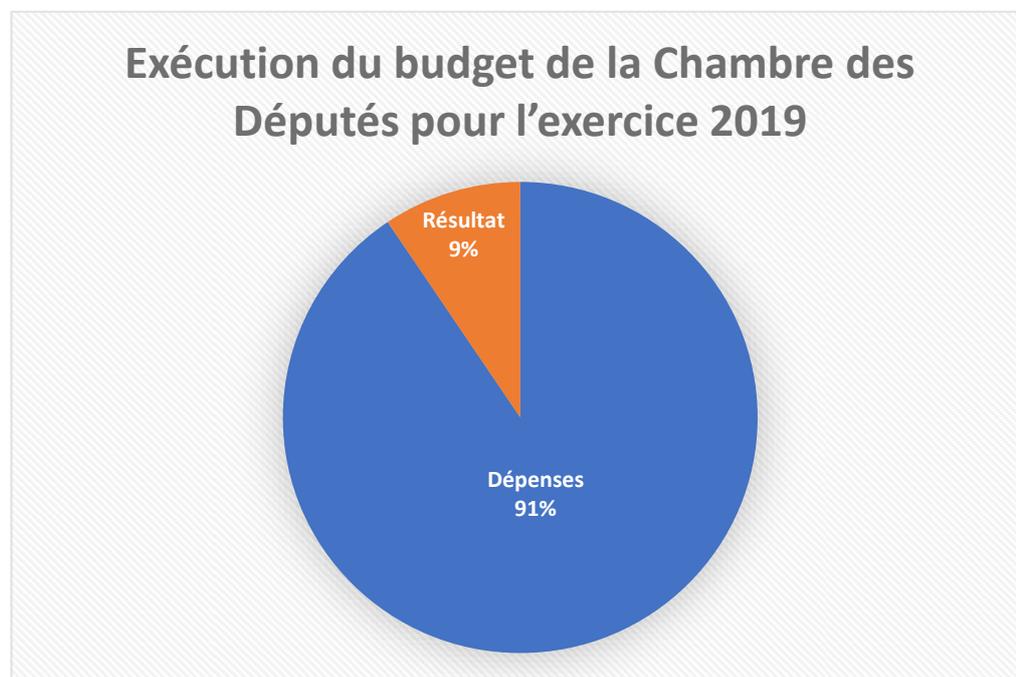
L'organisation de la conférence d'OSCE présente des moins-values de dépenses d'ordre de 605.738,13 € (section I « Organisation des conférences et des réunions extraordinaires »).

Il ressort des tableaux ci-dessus que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 4.142.190,42 € par rapport aux dépenses projetées pour l'exercice 2019 (44.375.828 €), soit une moins-value de 9,33 %.

Ainsi, l'exécution du budget de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019 (44.375.360 €) a permis de réaliser un résultat de 4.188.605,04 €, soit une économie de 9.44%.

De ce montant sont déduits les engagements de l'exercice 2019 à reporter en exercice 2020 (303.327,45 €) et s'y ajoutent les engagements apurés des exercices antérieurs (10.803,88 €).

Le montant de la réserve de la Chambre des Députés se chiffre au 1er janvier 2020 à 10.750.513,02 € (7.423.839,06 € au 1er janvier 2019).



3. Divers

Le Secrétaire général souhaite encore donner quelques précisions par rapport aux propositions budgétaires de l'exercice 2021.

Conformément aux instructions du Ministre des Finances contenues dans la circulaire budgétaire 2021, la Chambre des Députés a demandé une dotation budgétaire de 42.599.000 €, soit le montant de la dotation de l'exercice 2019. Pour couvrir le surplus de dépenses prévues pour l'exercice 2021, le Bureau a décidé de recourir à la réserve à hauteur d'un montant de 5.357.453 €. À cet égard, le Secrétaire général informe les membres de la commission que ce montant précité sera utilisé pour financer des projets, comme par exemple le nouveau site internet de la Chambre des Députés.

Par ailleurs, le Secrétaire général explique aux membres de la Commission que le service financier profite de la mise en place du programme financier (au cours de l'année 2021) afin de revoir la procédure financière qui date de 2007 et le plan comptable afin de les mieux adapter au fonctionnement de la Chambre des Députés.

Le Secrétaire général explique également que le service financier contactera diverses banques de la Place afin d'obtenir des propositions quant aux possibilités de placement de la trésorerie (réserve) afin d'éviter des intérêts négatifs.

Finalement, le Secrétaire général fait référence à la question posée par un membre de la Commission lors de la réunion du 11 décembre 2019 concernant les expertises prévues pour soutenir les Députés dans les travaux parlementaires ainsi que par rapport à la sécurité informatique. À cet égard, le Secrétaire général explique qu'un responsable de la sécurité des systèmes d'information a été engagé en février 2019 et que les postes pour les expertises seront prochainement publiés.

Le Président de la commission remercie le Secrétaire général, Monsieur Rychlicki, les membres de la direction ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration pour leur travail et efforts lors de cette année difficile. Le Président donne ensuite la parole aux membres de la commission.

Un membre de la commission soulève que la dissolution du groupe technique ADR/Piraten devait permettre de faire une économie pour l'exercice 2020 au niveau des crédits de fonctionnement et que le dépassement du crédit de la section du compte rendu devait être lié au fait que des partis politiques supplémentaires sont représentés au sein de la Chambre des Députés et à l'accroissement des questions parlementaires.

Un autre membre souhaite d'abord obtenir des informations concernant la cellule scientifique. À cet égard, le Secrétaire général explique que cette cellule scientifique est basée sur 2 axes, d'un côté sur l'engagement des chercheurs (bac+8 et qui maîtrisent la langue luxembourgeoise) et, de l'autre côté, sur la coopération avec le FNR. Le responsable du service financier donne encore des explications concernant le montant du résultat de l'exercice et le montant qui est finalement imputé à la réserve de la Chambre des Députés.

Un membre souhaite se renseigner sur le budget prévu pour l'expertise externe et si l'expertise externe sera dorénavant fournie par le FNR. Le Secrétaire général confirme que le FNR pourra fournir cette expertise externe et que le budget pour ce poste dépend des besoins formulés par les Députés.

Un membre souhaite savoir s'il est envisagé de réduire le nombre de banques auprès desquelles la Chambre a ouvert un compte et il souhaite savoir si la location du Cercle constitue une dépense dans le budget de la Chambre des Députés. Le Secrétaire général explique que l'Administration contactera les différentes banques afin d'obtenir des offres et ensuite une note sera présentée aux membres Bureau. Le service financier contactera également la Trésorerie de l'Etat pour s'informer sur les possibilités de placement des fonds disponibles. Quant aux dépenses liées à la crise sanitaire actuelle, le Secrétaire général explique qu'en printemps les dépenses liées au Covid-19 se situaient autour des 500.000€. Le Cercle était mis gratuitement à disposition. Or il a été convenu de payer dans une première phase un loyer de 5.000€ par mois et ce prix sera doublé jusqu'à la fin de juillet 2021. Le Secrétaire général explique que d'autres locations ont été également analysées. Par ailleurs, le Secrétaire général énumère d'autres frais engendrés par la situation actuelle (agents de sécurité supplémentaires, frais de nettoyage, frais d'audiovisuel et de vote électronique).

Un autre membre souhaite obtenir des renseignements concernant les synergies envisagées avec d'autres services étatiques. Le Secrétaire général énumère à cet égard la coopération avec la Fonction publique pour leur logiciel SAP-RH et avec le Ministère d'Etat pour la plateforme Legipro. Ce membre souhaite également se renseigner quant au montant dépensé pour l'expertise

externe au courant de 2019. Le Secrétaire général reviendra vers ce membre après une recherche.

Un membre suggère d'investir éventuellement dans des produits durables. Le Secrétaire général explique que cette proposition sera examinée le moment venu.

Un membre attire l'attention sur le fait de veiller à ce que les candidats recrutés pour la cellule scientifique viennent d'un milieu scientifique neutre et non pas d'un think-tank. Ce membre préconise également une revue critique des déplacements à l'étranger ce qui permettra certainement de réaliser des économies au niveau des dépenses. Le Secrétaire général assure qu'il sera veillé au recrutement des candidats provenant d'un milieu scientifique neutre.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Après un échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Damian Rychlicki

Le Président de la Commission des Comptes,
Marc Lies